



TAXE D'APPRENTISSAGE 2020



LE MOT DU DOYEN

“ La Faculté de droit de Grenoble entretient des liens étroits avec les entreprises et les professions intéressées par les formations juridiques. Masters professionnels, formation continue, stages, organisation de séminaires d'actualité : la Faculté de droit accompagne les étudiants et les salariés dans leur démarche de formation et de valorisation de leur parcours professionnel (VAE, VAPP).

Grâce à votre contribution qui lui procure une autonomie financière indispensable à son développement, la Faculté de droit peut améliorer la formation de vos futurs collaborateurs, renforcer la professionnalisation de ses étudiants (création d'ateliers dédiés aux techniques de recrutement, organisation de rencontres entre étudiants et professionnels), construire des projets pédagogiques innovants, et poursuivre le développement de ses partenariats. ”

Jean-Christophe VIDELIN, Doyen de la Faculté de droit

EN 2019 NOS RÉALISATIONS GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE



Cérémonie de remise des diplômes 2019

La Faculté de droit de Grenoble met tout en œuvre pour donner à ses étudiants les meilleures conditions pour réussir.

Grâce au soutien des entreprises, nous avons pu mettre en place tout au long de l'année des projets en lien avec la professionnalisation. Des rencontres avec des professionnels du droit jusqu'au financement de nouveaux matériels pédagogiques, les étudiants de la Faculté de droit ont ainsi pu expérimenter de nouvelles méthodes d'enseignement et participer à de nombreux événements favorisant leur insertion professionnelle.

CHIFFRES CLÉS



4000 étudiants et plus de **30** diplômes délivrés (licences, masters et diplômes d'université)



200 professionnels intervenant dans la formation des étudiants



75 étudiants en mobilité internationale sortante, soit **30%** de l'effectif des masters 1



900 étudiants en enseignement à distance, de la capacité au master

75 enseignants-chercheurs et **40** personnels administratifs



50 conventions internationales avec les universités étrangères



800 stages réalisés chaque année



PROJETS À VENIR

Grâce à votre contribution, la Faculté de droit de Grenoble poursuit son développement en mettant en place de nouveaux projets :

- Développement de formations en alternance
- Extension des accompagnements pédagogiques pour le public en formation continue et en enseignement à distance
- Développement des doubles licences (droit-langues, droit économie gestion, droit franco-allemand)
- Développement des partenariats avec les entreprises

VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Qui est concerné ?

Toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés : entreprise individuelle ou société, entreprise commerciale, industrielle ou artisanale, entrepreneur individuel, association, coopérative agricole ou groupement d'intérêt.

Comment verser la taxe d'apprentissage ?

Il suffit de déterminer le montant souhaité et de le verser directement à la **Faculté de droit**, en prenant soin de remplir et de renvoyer le coupon ci-joint.

Quand verser la taxe ?

Avant le 31 mai 2020.



NOS COORDONNÉES :

Faculté de droit de Grenoble
Service de la professionnalisation
CS 40 700
38 058 Grenoble cedex 9

Téléphone : 04 76 82 56 58

Fax : 04 73 82 56 69

Courriel : droit-professionnalisation@univ-grenoble-alpes.fr

Site internet : droit.univ-grenoble-alpes.fr

N° SIRET : 13002608100013

N° UAI : 0381987D (pour le site de Grenoble) / 0261365T (pour le site de Valence)